



1
2 **THÈME 4**
3
4 **Un syndicalisme de luttes et de propositions**
5 **pour défendre et promouvoir l'enseignement professionnel public**
6 **et ses personnels**

7
8 **Préambule**

9 *La crise sanitaire inédite de 2020 et la crise économique ont plongé des pans entiers des populations dans **le chômage, la précarité et la pauvreté, une grande précarité (PARIS)** Les pays qui ont le mieux résisté sont ceux dont les services publics et les systèmes de protection sociale sont les plus solides. La France aurait pu mieux amortir ce choc mondial mais elle a d'emblée pâti des politiques d'austérité qui ont fortement affaibli l'hôpital public. La crise a très vite révélé au grand jour des hôpitaux saturés et un manque criant de personnels soignants. La gestion de crise calamiteuse menée par le gouvernement : pénurie de tests, de masques, **et de vaccins**, communication mensongère n'**ont** fait que renforcer la défiance légitime de la population. **(PARIS)***

16 *Les choix opérés dans « le plan de relance », en sortie de confinement, sont à l'opposé des besoins sociaux, économiques et écologiques. Les 180 milliards dépensés sous forme de défiscalisation ou d'aides aux entreprises sans contrepartie profitent essentiellement à celles les plus installées dans la finance mondialisée laissant pour compte les entreprises réellement créatrices d'emplois comme les PME-TPE et les artisans. Alors que la FP représente 20 % de l'emploi, aucune mesure n'est décidée pour un recrutement massif dans ses 3 versants. Pire, alors que les services publics ont démontré l'utilité sociale des métiers qu'ils englobent, le gouvernement persiste à les démanteler en mettant en œuvre sa loi TFP. Ces choix libéraux mènent à une aggravation alarmante du taux de pauvreté basculant 1 million de personnes supplémentaires dans la grande pauvreté fin 2020. La crise économique et sociale s'installe dangereusement sans qu'un infléchissement politique n'advienne. Aux crises sanitaire, écologique et économique s'ajoute une véritable crise démocratique.*

26 *D'abord orchestrée minutieusement par le gouvernement par l'exclusion progressive de décisions de tous les corps intermédiaires et parlementaires, le conseil sanitaire et le conseil de défense sont désormais les seuls acteurs à éclairer les décisions prises par le président Macron. L'ensemble de ces politiques autoritaires, liberticides et libérales sont le terreau idéal pour diffuser les idées d'extrême droite et instaurer un climat délétère mettant à mal le vivre ensemble et la laïcité.^[17]_[SEP]*

31 *Le syndicalisme doit prendre toute sa place pour dénoncer ces choix politiques et mettre en perspective des propositions et alternatives crédibles, protectrices de tous les salarié-es. Les luttes récentes contre les projets de régression sociale, la grève contre la réforme des retraites portée par une intersyndicale large et par un soutien massif de la population marquent la profonde colère des salarié-es et leur combativité. Ces batailles nous encouragent à poursuivre notre travail d'élaboration de revendications au service du plus grand nombre. Pour renverser les rapports de force, le syndicalisme doit être porteur d'un autre projet de société, d'un autre système de production au service des populations, de l'écologie et de l'égalité pour une société plus juste, plus solidaire, plus démocratique.*

38
39
40 **1. LE SYNDICALISME FACE AUX ATTAQUES LIBÉRALES DU GOUVERNEMENT**

41
42 **1.1. Les attaques contre l'ensemble des salarié-es**

43 **1.1.1. Les attaques contre les droits sociaux**

44 *1.1.1.1. Depuis son élection, le président Macron et ses gouvernements accélèrent avec brutalité les politiques libérales en faveur des plus riches en réduisant toujours plus les droits des salarié-es et en orchestrant un véritable démantèlement des services publics et de notre système de protection sociale.^[17]_[SEP]*

47 **La loi travail** imposée par ordonnances a permis de donner encore plus de libertés aux entreprises et de réduire toujours plus la protection et les droits des salarié-es : réduction de congés, augmentation du temps de travail, plafonnement des indemnités prudhommales, suppression des CHSCT...

50 **La loi TFP** remet en cause les principes mêmes des services publics et le statut des fonctionnaires. **C'est l'ensemble de la fonction publique au motif de « prétendus privilèges » et de coûts jugés excessifs. (GRENOBLE)** Le recours accru aux contrats, les externalisations de services, les délégations de SP sont autant d'attaques qui **réduisent font** les périmètres de l'action publique et renforcent **ont** les inégalités sociales et territoriales. **(LA REUNION)**

55 La loi sur l'assurance chômage comme le projet de réforme des retraites à points, si elles sont mises en œuvre, vont **diminuer fortement dégrader** la protection sociale et paupériser la grande majorité de la société et tou-tes les retraité-es à venir. **(LA REUNION)** Ces deux projets doivent être abandonnés. La crise sanitaire a déjà fait basculer 1 million supplémentaire de personnes qui s'ajoutent aux 9,3 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté ; ces deux mesures aggraveraient encore cette situation dramatique.

60 1.1.1.2. Malgré la crise sanitaire, la gestion managériale et concurrentielle de l'hôpital public se poursuit. Le
 61 gouvernement et les ARS prévoient encore la suppression de centaines de lits d'ici 2022. Cette politique de
 62 restrictions budgétaires et de soumission à la rentabilité se fait au détriment de la santé des usager-es et des
 63 conditions de travail des personnels. Les premières mesures salariales arrachées par les mobilisations des
 64 personnels dans le cadre du « Ségur de la santé » restent insuffisantes. Il n'est pas proposé de plan massif de
 65 recrutement de personnel alors qu'il s'agit d'une priorité pour améliorer les conditions d'exercice des personnels et
 66 faire face aux besoins en santé des usager-es. De plus, aucun engagement n'a été pris sur l'arrêt des restructurations
 67 en cours et la réouverture de lits, services et établissements pour préserver le système de santé.

68 La 2^e vague de Covid-19, pourtant annoncée comme inéluctable, n'a aucunement été anticipée et l'absence
 69 d'investissements d'urgence dans l'hôpital public place les personnels dans des difficultés professionnelles accrues.
 70 **Le gouvernement persiste à ne pas suivre à la lettre les recommandations du conseil scientifique concernant**
 71 **les répliques épidémiques. (NORMANDIE)**

72 1.1.1.3. Dans l'EN, la multiplication des réformes et des lois, notamment *Pour une école de la confiance*, *Pour la*
 73 *liberté de choisir son avenir pro*, et l'absence de politique budgétaire ambitieuse, contribuent à fragiliser toujours plus
 74 l'ensemble du service public d'éducation. La réforme de la formation professionnelle illustre clairement la volonté du
 75 ministre de l'affaiblir afin de la transférer à terme aux organisations patronales. Le gouvernement mène une véritable
 76 offensive contre le statut des personnels et les mesures déjà engagées dégradent la qualité des formations, les
 77 conditions de travail et dénaturent les métiers.

78 1.1.1.4. Les choix politiques de ce gouvernement renforcent la fragmentation du travail par le développement continu
 79 de la sous-traitance, **et** de l'ubérisation, **du télétravail, (PARIS)** de l'auto-entrepreneuriat, de la délégation et de
 80 l'externalisation d'une partie des services publics. L'ensemble de ces choix politiques a déjà engendré une hausse
 81 des inégalités sociales, un accroissement de la, et la persistance du chômage de masse. **Ces choix génèrent en**
 82 **plus une limitation des garanties et des revendications collectives ainsi qu'un abandon des solidarités.**
 83 **(GRENOBLE)**

84 1.1.1.5. Les deux lois d'urgence sanitaire permettent aux entreprises de déroger toujours plus au Code du travail au
 85 détriment des droits des salarié-es (congés, temps **et conditions** de travail). **(LA REUNION)**

86 La crise économique qui s'installe, la multiplication des plans sociaux, le chômage qui s'accroît **nécessitent raient**
 87 de changer de modèle économique en lien avec les besoins sociaux et écologiques. **(LA REUNION)** Or le
 88 gouvernement maintient une politique économique libérale fondée sur l'offre et la défiscalisation aux entreprises,
 89 sans contrepartie sociale et écologique, permettant à celles-ci de bénéficier de l'argent public pour **recruter**
 90 **embaucher** sur des contrats précaires. **(LA REUNION)** Sur les 180 milliards du plan d'urgence économique quasi
 91 rien n'est destiné à l'augmentation des salaires, à l'emploi et à la FP et aux mesures sociales.

92 Le plan jeunesse n'a pas permis d'amortir les effets de la crise économique sur le chômage des jeunes.
 93 Essentiellement basé sur des mesures de défiscalisation ou d'aides aux entreprises, il a pu constituer un effet
 94 d'aubaine pour les plus solides d'entre elles laissant les artisans, et les PME-TPE dans des difficultés accrues pour
 95 pouvoir embaucher. Les formations qualifiantes et diplômantes sont les grandes absentes de ce plan alors même
 96 que l'accès à un diplôme reste un des meilleurs remparts contre les risques du chômage. L'EN n'est évoquée qu'à la
 97 marge. Les crises sanitaires et économiques ont permis d'intensifier les attaques.

98 1.1.2. *Les attaques contre les libertés publiques*

99 Le gouvernement a instrumentalisé les attaques terroristes pour imposer dans le droit commun des dispositifs de
 100 l'état d'urgence (*comme l'élargissement de l'assignation à résidence pour les contestataires de ses politiques ou*
 101 *l'assouplissement des modalités concernant les perquisitions administratives. Il a profité des dénonciations contre le*
 102 *contrôle au faciès présentes lors des mobilisations contre le racisme pour imposer toujours plus de caméras dans les*
 103 *rues.*)

104 Malgré les vives critiques contre les violences policières appuyées par des témoignages et des images qui ont permis
 105 d'incriminer des policiers du fait d'actes violents, le gouvernement **a maintenu a-relancé** sa loi **dite** « **de** sécurité
 106 globale ». **Cette loi est un paravent pour transférer de plus en plus d'activités à la sécurité privée et à la police**
 107 **municipale. De plus, elle s'inscrit dans une logique de suppressions d'emplois publics. Dans un rapport, le**
 108 **haut-commissariat aux droits de l'homme de l'ONU va même jusqu'à incriminer mettre à l'index la France sur**
 109 **cette loi. (COMMISSION T4). Le SNUEP-FSU participe aux mobilisations et (PARIS) (NORMANDIE) demande**
 110 **l'abandon de ce projet de loi l'abrogation de cette loi. (PARIS)**

111 Le projet de loi « confortant les principes républicains », **a été examiné en conseil des ministres le 9 décembre**
 112 **2020. est en débat au parlement. (COMMISSION T4)**

113 **Le SNUEP-FSU refuse toute remise en cause de la loi de 1905 et tout ce qui cherche à diviser et à stigmatiser.**
 114 **Ce projet de loi doit être abandonné. (VERSAILLES)**

115 **Le SNUEP-FSU demande le respect des libertés constitutionnelles. et demande l'abrogation des décrets sur**
 116 **le fichage des syndicalistes. (BORDEAUX)**

117 1.1.3. *Attaques contre le syndicalisme, contre les corps intermédiaires et la démocratie*

118 Les gouvernements pratiquent un mépris affiché du dialogue social tant auprès des syndicats, des parlementaires
 119 que des acteurs territoriaux.

120 La loi TFP, comme la loi travail, poursuit l'objectif de réduire le périmètre de l'action syndicale. La réduction drastique

121 des compétences actuelles des CAP comme la transformation des différentes instances du dialogue social (CT,
122 CHSCT) sont des éléments pour écarter les personnels du syndicalisme et le réduire en un simple commentateur
123 des décisions politiques. En mettant fin au paritarisme, les gouvernements Macron attaquent le pacte républicain issu
124 du Conseil national de la Résistance. Ils laissent la main à une administration toute-puissante, aux ordres, sur la
125 gestion des carrières des fonctionnaires, en toute opacité et de façon arbitraire.

126 ~~Les critiques contre~~ L'affaiblissement de notre démocratie s'est accentué sont encore accrues tout le long du
127 quinquennat. (VERSAILLES)

128 La discipline L'activité parlementaire (NANCY) est entravée du fait du nombre conséquent de lois qui surgissent et
129 qui s'accumulent ne permettant plus d'assurer rigoureusement son rôle. La frange Le mouvement majoritaire
130 (LREM) (LYON) de l'Assemblée nationale ne répond pas plus (VERSAILLES) au nom de ses administré-es. Les
131 débats ne sont pas menés dans l'intérêt des populations citoyens (VERSAILLES) : certain-es parlementaires se
132 pliant plient (PARIS) uniquement aux injonctions présidentielles. Le gouvernement évacue les débats et passe en
133 force à coup d'ordonnance ou de 49.3, comme ce fut le cas pour le projet de loi sur les retraites à l'Assemblée
134 nationale. Mais il entreprend aussi de véritables opérations de com' avec des « Ségur » ou des « Grenelle », qui ne
135 sont qu'un habillage pour faire passer les choix du président. Macron met en place des conseils « techniques » sur
136 la santé puis sur la défense. Le conseil de défense, de guerre militaire (CRETEIL) soumis au secret défense, est le
137 seul acteur qui oriente les choix opérés par le président. Le Conseil des ministres devenant simple exécutant aux
138 ordres de Macron. Les parlementaires ne sont même plus sont de moins en moins (CRETEIL) consultés La crise
139 démocratique s'est dangereusement aggravée depuis l'élection du président Macron. Toutes ces mesures et
140 initiatives macroniennes discréditent le politique et affaiblissent (PARIS) la démocratie. Pour le SNUEP-FSU la
141 démocratie parlementaire doit reprendre toute sa place.

142

143 1.2. Bilans des actions syndicales

144 Dans ce contexte d'attaques frontales contre l'ensemble du monde du travail, les mobilisations syndicales ont été
145 nombreuses et ininterrompues : loi travail, hôpital public et Ehpad, emploi public-privé, égalité F/H, climat, contre le
146 racisme et les violences policières, réforme des retraites... Ces mobilisations sont révélatrices d'un rejet des
147 politiques ultralibérales des indicateurs d'un mouvement de fond contre l'ultralibéralisme, et d'un
148 mouvement (LYON) pour l'égalité des droits de tou-ttes, et pour la démocratie.

149 1.2.1. Un paysage syndical divisé : quel rôle de la FSU ?

150 Contre la réforme des retraites, l'unité portée par l'intersyndicale interpro FSU- CGT-Solidaires-FO-CFECGC et les
151 syndicats lycéens et étudiants a entraîné les salarié-es et la jeunesse dans une longue mobilisation. Dans l'EN, les
152 taux de grève sont montés jusqu'à 75 %. Si la grève reconductible menée dans les transports n'a pas été élargie, les
153 formes de luttes alliant journées de grève et actions symboliques et festives (avocats, opéra de Paris, cortèges
154 féministes...), ont permis avec une formidable inventivité de tisser les solidarités, de rétablir un rapport de force et de
155 remettre le syndicalisme de lutte au premier plan. Cette interprofessionnelle a néanmoins éprouvé des difficultés à
156 se maintenir pendant et après le confinement malgré les sujets de luttes convergentes (crise économique, chômage,
157 restriction des libertés publiques...).

158 Les intersyndicales, dans tous leurs champs d'actions, éprouvent des difficultés réelles à mener le plus largement les
159 combats nécessaires et font face à une division public-privé où l'action est rendue difficile par l'éclatement des statuts.
160 Les stratégies parfois très opposées des différentes OS entravent la possibilité de créer l'unité, condition importante
161 pour renverser le rapport de force en faveur de mesures et de lois progressistes pour l'ensemble des salarié-es.
162 *Malgré le mépris gouvernemental pour les OS, la CFDT s'obstine dans sa volonté d'être présentée comme le
163 syndicat « responsable » et proche des gouvernements tentant souvent d'emmener l'UNSA sur ses positions
164 d'accompagnement de la politique gouvernementale.

165 De l'autre côté, la stratégie très offensive mais parfois trop verticale et unilatérale (PARIS) de la CGT et de Solidaires
166 ne trouvent pas toujours (MONTPELLIER) écho chez les salarié-es et les appels à mobilisation, souvent justes
167 idéologiquement, sont peu suivis. FO reste quant à lui sur des positions trop souvent clivantes ne permettant pas
168 d'obtenir une unité large. Dans ce contexte difficile, la FSU joue et doit continuer de jouer son rôle unitaire historique
169 pour fédérer tenter de rassembler. (LA REUNION) Ces dernières années, force est de constater que la construction
170 et la réalisation de l'unité a-été reste très difficile. (GRENOBLE)

171 Hormis cet objectif, la pérennité des intersyndicales est aussi un élément important dans la construction des luttes.
172 L'intersyndicale FP qui avait démarré dans l'unité la plus large au début du projet de loi TFP poursuit ses expressions
173 communes mais de manière plus restreinte : elle reste un atout important sur les sujets droits des personnels auprès
174 de la DGAFP mais peine à construire et rassembler au-delà de ce sujet. L'intersyndicale Éducation a joué tout son
175 rôle contre la loi *Pour une école de la confiance* (2019) dépassant souvent des clivages idéologiques entre OS. Sur
176 la question sanitaire, elle a réussi à rassembler largement parfois. Elle a notamment obtenu de premières inflexions
177 en novembre 2020 dans les lycées. Relancée par la FSU sur les questions salariales, de moyens et de métiers, elle
178 sera un enjeu majeur pour contrer les projets de transformation profonde de nos métiers et pour peser sur la
179 revalorisation.

180 Le projet de recomposition syndicale n'a pas évolué depuis le congrès impliquant des forces parfois très éparpillées.

181 Les accords de Bercy appliqués à la lettre par ce gouvernement éloignent souvent la FSU des négociations majeures.

182 Les précédents congrès de la FSU ont évoqué la nécessité d'un rapprochement avec les syndicats dont les
 183 mandats se rapprochent des nôtres : la CGT et l'Union Solidaire, ce rapprochement doit se poursuivre.
 184 (VERSAILLES) (PARIS)

185 Il est souhaitable de travailler le plus souvent en intersyndicale dès que cela est possible. (LIMOGES)
 186 Pour le SNUEP-FSU il faut favoriser un travail revendicatif sur le long terme, des plateformes, des outils et
 187 des actions syndicales communes avec la CGT et l'Union Solidaires. (SYNTHESE T4 inspirée Bordeaux,
 188 Nantes, Limoges Nice Normandie)

189 1.2.2. Dans le cadre des mouvements émergents ou celui du renforcement des mouvements existants

190 1.2.2.1. Enjeux et limites des collectifs

191 Des collectifs émergent sur des problématiques sociales comme sociétales. En 2018, les GJ ont représenté une
 192 séquence importante du mouvement social en se distinguant par leur détermination et leurs formes d'actions
 193 inhabituelles. Ils ont été les premiers à fragiliser Ils ont fragilisé le gouvernement et à arracher (LIMOGES) des
 194 moyens pour le pouvoir d'achat. Force est de constater que pour beaucoup, et malgré les revendications communes,
 195 les syndicats ne les avaient pas atteints/convaincus d'entrer dans les luttes convergentes. En revanche, d'autres
 196 revendications comme celle concernant le refus de la fiscalité ou certaines positions étaient éloignées des
 197 valeurs portées par les OS. Même si sur certains lieux ou avec certains groupes de GJ, des convergences
 198 avec les syndicats ont pu avoir lieu, la défiance des deux côtés n'a pas été levée dans sa globalité. (LIMOGES)
 199 S'il a pu obtenir rapidement quelques moyens, ce mouvement est aujourd'hui dans une impasse. Le refus de
 200 toute représentativité, ses modes d'action spécifiques, ses revendications parfois floues expliquent en partie
 201 cela. Mais aussi le refus de la fiscalité peut être une limite de ce mouvement. La redistribution des richesses
 202 pour une société plus égalitaire passe pourtant par l'impôt juste.

203 Côté enseignant-es, le mouvement des Stylos rouges s'est construit sur la revendication du pouvoir d'achat.
 204 Il n'a pas eu le même écho médiatique et, s'il a été reçu par le ministre, il est aujourd'hui surtout présent sur
 205 les réseaux sociaux et peu dans les établissements. S'ils ont su médiatiser leur revendication par ces
 206 nouveaux modes de communication. Les Stylos rouges mobilisent peu et s'appuient souvent sur les moyens
 207 logistiques des organisations syndicales. (VERSAILLES)

208 Pourtant ces convergences sont indispensables pour renverser les rapports de force en faveur de mesures pour une
 209 société juste, égalitaire et démocratique.

210 1.2.2.2. Dans les lycées, dans les universités, contre la réforme des retraites, mais aussi sur des problématiques
 211 globales comme le climat, le racisme, les violences policières, les jeunes se mobilisent de plus en plus souvent sur
 212 des revendications qui rejoignent les nôtres. Ces mouvements inquiètent et sont violemment réprimés. La spontanéité
 213 et la vitesse dans l'organisation des mobilisations doit interpeller. Cependant et pour beaucoup, l'engagement
 214 reste épisodique et ne se traduit pas toujours par un engagement pérenne dans une organisation collective
 215 et structurée. (LYON)

216 1.2.2.3. Les revendications féministes sur l'égalité professionnelle, contre les violences sexistes et sexuelles, sont
 217 devenues incontournables depuis les mobilisations mondiales. Le syndicalisme n'est ni resté éloigné ni spectateur
 218 des diverses actions et a réussi à s'inscrire dans les dynamiques. Le travail en commun entre les organisations
 219 syndicales et féministes entamé depuis très longtemps a permis ces convergences et la prise en compte des
 220 problématiques féministes dans les revendications syndicales au quotidien. Chacun-e sait que les droits féministes
 221 ne sont jamais acquis et qu'il est important de garder notre vigilance pleine et entière pour renforcer cette
 222 transversalité revendicative dans toutes nos actions syndicales.

223 1.2.2.4. Dans le cadre des collectifs qui ont émergé depuis la Covid-19 : CUSE (Plus jamais ça !)

224 Le CUSE (collectif urgence social, urgence écologique) composé de 8 organisations syndicales et écologistes, (FSU,
 225 CGT, Solidaires, Confédération paysanne d'une part, Oxfam, Attac, les Amis de la Terre d'autre part) s'est construit
 226 pendant la crise sanitaire dans la foulée des mobilisations retraite et porte l'objectif de participer à la construction
 227 d'actions locales et nationales qui doivent conserver les équilibres et proposer des alternatives crédibles et concrètes.
 228 Il représente un cadre nouveau pour les mobilisations sociales. La tribune fondatrice, *Plus jamais ça !*, de ce collectif
 229 a été signée par 18 organisations. Le collectif a été interpellé sollicité (CRETEIL) par l'ensemble des organisations
 230 politiques qu'il rencontre en multilatérales. L'objectif étant de mesurer ce qui rassemble l'ensemble de ces acteurs.
 231 Malgré tout l'intérêt de ce collectif, les déclinaisons locales éprouvent de véritables difficultés à se mettre en place.

232 Le SNUEP avec la FSU doit s'impliquer localement pour amplifier ce mouvement. (LYON)

234 1.3. Élections professionnelles

235 1.3.1. 2018

236 Le SNUEP-FSU n'est pas la première OS des PLP mais *des indicateurs indiquent une dynamique positive pour
 237 l'avenir.

238 Le SNUEP-FSU a maintenu sa progression tendancielle en obtenant une représentativité (16,39 %) et un nombre de
 239 voix (5 492) jamais obtenus. Cependant Ce nombre de voix est à mettre en perspective avec l'augmentation de la
 240 participation. (PARIS) Sa représentativité s'accroît mais pas aussi vite qu'espéré. Hormis une section académique,
 241 aucune ne s'est effondrée lors des élections, contrairement aux deux premières OS (SNETAA-FO et CGT).

242 La contribution du SNUEP-FSU à la progression en nombre de voix de la FSU au CTM (+ 6 300) est bien supérieure

243 au poids du syndicat dans la FSU et à celui des PLP dans le corps électoral. Malgré cette progression en nombre de
 244 voix, la FSU baisse légèrement en représentativité : - 0,6 point. Les syndicats de la FSU comptabilisent davantage
 245 de voix en CAP et CCP qu'en CTM. De 9 000 voix en 2011 puis 18 000 en 2014, l'écart est de 24 000 voix en 2018,
 246 soient 3,46 points.

247 ~~L'absence d' Le SNUEP doit porter l'uniformité graphique dans les communications et professions de foi des~~
 248 ~~syndicats de la FSU peut être une explication, les électeurs et électrices identifiant moins le lien syndicat-~~
 249 ~~fédération. L'expression plus habituelle des syndicats plutôt que fédérale peut aussi l'être. (LYON)~~

250 1.3.2. 2022

251 Les prochaines élections professionnelles marqueront un tournant dans la mesure de la représentativité du fait du
 252 regroupement de plusieurs corps dans une même CAP. Le ministère envisage impose une seule CAP pour les
 253 enseignant-es de 2^d degré, les CPE les CO-Psy. Cela percute nos habitudes de campagne par syndicat et nous
 254 oblige à une stratégie et une campagne commune avec les syndicats concernés (SNEP, SNES). ~~La place du~~
 255 ~~SNUEP-FSU dans les futures CAP n'est pas garantie et, pour aller plus loin, celle de représentant-es des PLP~~
 256 ~~et CPE non plus. Si le syndicat devra se faire une place sur les listes communes et dans les CAP,~~
 257 ~~(COMMISSION T4). Un fonctionnement intersyndical avec les syndicats de la FSU est en construction à construire~~
 258 ~~où chaque syndicat national doit avoir au moins une place éligible. (COMMISSION T4)~~

259 ~~Dès la fin de l'année scolaire, le SNUEP-FSU doit participer à une coordination des SN de la FSU concernés,~~
 260 ~~comme elle peut exister pour les élections au CTM. Les sections académiques devront être actrices de telles~~
 261 ~~coordinations dans les académies. L'objectif est d'avoir une représentation des PLP par la FSU à toutes les~~
 262 ~~CAP. (COMMISSION T4)~~

263

264

265 2. QUELLES PERSPECTIVES UNITAIRES POUR LA FÉDÉRATION ?

266

267 2.1. Œuvrer à la réunification syndicale : rôle de la FSU

268 2.1.1. Depuis ses deux derniers congrès (2016, 2019) la FSU s'est mandatée pour créer les conditions d'un
 269 rassemblement du syndicalisme de transformation sociale, d'abord avec ses partenaires privilégiés CGT et
 270 Solidaires, puis en élargissant aux forces syndicales qui portent un syndicalisme émancipateur pour des
 271 changements profonds de société. ~~dans l'objectif de Il y a urgence à~~ renforcer le syndicalisme de lutte et de
 272 transformation sociale. (PARIS)

273 2.1.2. Il est primordial de travailler à la construction d'un nouvel outil syndical et aux étapes qui peuvent y conduire,
 274 notamment avec CGT et Solidaires (PARIS) et ce sans mettre de limites aux forces qui pourront y participer. Il est
 275 impératif de travailler à un rapprochement durable avec les organisations qui le souhaitent, sans exclure quiconque
 276 et sur la base de ces orientations partagées.

277 2.1.3. Il est impératif de mettre en place une démarche à tous les échelons des organisations concernées, du national
 278 au local, de l'interprofessionnel au catégoriel. Cela peut déboucher sur la mise en place de structures de coordination
 279 des instances syndicales comme par exemple des comités de liaison permanents.

280 La FSU propose que se tiennent des États généraux du syndicalisme de transformation sociale. Le SNUEP-FSU
 281 participera à l'organisation de ceux-ci et encouragera ses militant-es à s'y investir En effet, cette « construction
 282 structurelle » ne fera sens et ne sera possible que si le syndicalisme s'appuie fortement sur le terrain, sur ses
 283 adhérent-es, en accord avec sa base. C'est au plus près des salarié-es, des sans-emploi, des retraité-es et en partant
 284 de leurs réalités quotidiennes, que le syndicalisme reprendra ancrage dans la population.

285 2.1.4. Par une pratique commune au plus près du terrain, il est possible de dépasser les appréciations différentes,
 286 les réticences pour avancer ensemble et construire du commun.

287 La FSU doit continuer de proposer à la CGT et à l'Union Solidaire des groupes de travail communs pour
 288 élaborer ensemble nos analyses et construire les actions communes à tous les niveaux. (PARIS) Notre
 289 démarche est de rechercher l'unité en intersyndicale (LIMOGES) et dans l'action. (VERSAILLES)

290

291 2.2. Quelle stratégie d'actions fédérales dans ce paysage syndical divisé ?

292 Les salarié-es ne comprennent pas, la plupart du temps, les divisions entre les OS. Plutôt que de regarder ce qui
 293 nous divise, les OS pour être plus efficaces auraient intérêt à mettre en avant ce qui les rapprochent. L'unité d'action
 294 permet ce travail de rapprochement en établissant des plateformes revendicatives qui parlent au plus grand nombre.
 295 L'unité d'action doit rester une priorité de la FSU. Elle est souvent un facteur de réussite des mobilisations. L'unité
 296 doit donc être recherchée au maximum, sur la base de revendications précises. La FSU doit néanmoins prendre ses
 297 responsabilités là où elle est en capacité de créer des mobilisations qui permettent d'obtenir des avancées pour les
 298 salarié-es. Au-delà En plus (CRETEIL) de l'unité syndicale, la FSU doit aussi renforcer ses alliances avec d'autres
 299 types de partenaires sur des objectifs et des actions communs et concourir au rassemblement des luttes portées par
 300 les mouvements sociaux (luttes pour les droits sociaux, les droits des femmes, le climat, les migrant-es, les libertés
 301 publiques...).

302

303 2.3. La FSU et les autres acteurs du mouvement social : **résister résistons ensemble ! (CRETEIL)**

304 **2.3.1.** La FSU est membre fondateur de nombreuses organisations présentes dans le mouvement social (Attac,
 305 Fondation Copernic, MRAP, RESF, organisations de jeunesse, organisations féministes, écologistes...). Elle doit
 306 poursuivre et renforcer le travail commun avec ces organisations ainsi qu'avec les organisations syndicales
 307 étudiantes (UNEF, UNL) (PARIS) en s'appuyant sur des militants relayant les mandats de la fédération.
 308 (LYON)

309 **2.3.2.** Rapports FSU et partis / mouvements politiques^[1]
 310 Dans la période qui s'engage, la FSU, à tous ses niveaux d'intervention, doit multiplier les rencontres avec les partis
 311 politiques pour mettre en avant les propositions qu'elle porte pour des services publics renforcés, pour l'École et la
 312 société. Elle doit aussi, à son échelle, initier des débats larges et des initiatives unitaires (meeting, états généraux...)
 313 sur le long terme pour favoriser l'émergence d'alternatives mobilisatrices et porteuses d'avenir. Dans le respect de
 314 l'indépendance et des mandats de chacun, il faut s'atteler aux discussions et aux débats et continuer d'approfondir
 315 les échanges afin que nos revendications aboutissent dans les politiques menées.^[2]

316 **2.3.3.** Collectif Urgences Sociales et Écologiques
 317 Ce cadre nouveau prometteur éprouve des difficultés à se décliner localement. Les objets de mobilisations communs
 318 ont du mal à être identifiés et chaque organisation prise dans ses urgences n'a pas encore le réflexe d'élargir les
 319 luttes avec ce nouveau cadre. En mai 2021, des états généraux s'organiseront et la FSU doit prendre toute sa place
 320 dans cette dynamique sur les territoires.

321 **2.3.4.** La période écoulée est marquée par l'émergence de mobilisations hors des cadres syndicaux : GJ, Stylos
 322 rouges, collectifs locaux. Ces mobilisations doivent nous interroger sur nos modes de fonctionnement et nos modes
 323 d'action (manifestations...). Certain-es collègues nous interrogent directement sur les actions menées par le
 324 syndicat. Ces interpellations révèlent-elles certaines de nos faiblesses ? Les militant-es doivent être en
 325 capacité de défendre leur bilan. (ORLEANS-TOURS)

327 **2.4. Développer les structures de la FSU**

328 **2.4.1.** La FSU et ses syndicats nationaux doivent renforcer un véritable syndicalisme de terrain, au plus près des
 329 agent-es afin de gagner en représentativité et notamment dans la territoriale. Pour cela, elle doit être plus lisible en
 330 développant tous les secteurs de la FSU (éducation, droits des personnels, femmes, service public, international,
 331 droits et libertés, alternatives économiques...). Au-delà du travail des secteurs nécessaires pour trouver des
 332 positionnements entre syndicats nationaux, la FSU doit développer ses moyens de communication à destination du
 333 plus grand nombre. La FSU doit mieux porter à la connaissance des professions le résultat de ses luttes. Il faut
 334 continuer à populariser et démocratiser les mandats de la FSU.

335 **2.4.2.** Le renforcement de la fédération passe par le renforcement des syndicats nationaux au travers de campagnes
 336 d'opinion, d'adhésion. La FSU doit aussi renforcer ses Le SNUEP doit travailler avec les syndicats de la FSU
 337 pour renforcer des actions auprès des non-titulaires. (LYON)

338 Au sein de la FSU, les syndicats nationaux doivent être plus solidaires entre eux pour aider au
 339 développement de certains moins ancrés. Ainsi, mutualiser une partie des moyens attribués aux SN pour
 340 développer ceux qui en ont besoin, selon des modalités à définir, qui peuvent être la mise à disposition de
 341 moyens et de DAS plus importantes ou mise à disposition de militant-es qui pourraient militer pour d'autres
 342 SN. (VERSAILLES) (NANCY) (ORLEANS-TOURS) (PARIS) (NANCY)

343 Il pourrait aussi être envisager des créations de secteurs FSU au niveau national et dans les régions sur des
 344 problématiques précises : non-titulaires, AESH, AED, stagiaires, ... L'harmonisation des cotisations des
 345 différents syndicats nationaux du second degrés doit s'imposer. (NANTES)

346 Des rapprochements voire des fusions doivent peuvent être envisagées entre SN, afin d'être plus efficaces.
 347 (VERSAILLES) (LIMOGES).(NICE)

348 **2.4.3.** Ce renforcement passe aussi par le développement des sections fédérales locales, d'établissements, de
 349 services, des secteurs thématiques et la dynamisation des sections départementales mais surtout les CFR. En effet,
 350 les enjeux sont de plus en plus nombreux au niveau régional du fait des transferts de compétences (carte des
 351 formations, transport scolaire, orientation, apprentissage...). Les instances fédérales ne jouent pas complètement
 352 leur rôle délibératif mais elles sont un lieu très important d'échanges.

353 **2.4.4.** Dans les nouvelles régions, les nouveaux CFR ont été installés. La dimension de ces régions, la non-
 354 concordance des calendriers des instances de différents niveaux, rend plus difficile les réunions et le travail commun
 355 pourtant indispensables.

356 L'implication du SNUEP-FSU dans les CFR est absolument nécessaire par leur périmètre mais ils ne doivent pas
 357 être délaissés par les autres SN, (CRETEIL) le manque de temps militant ne doit pas être un frein. Les nouvelles
 358 compétences de l'État au niveau régional nécessitent un renforcement de notre activité à cet échelon. Dans certaines
 359 grandes régions regroupant 2 ou 3 académies, il est impératif que les SA se coordonnent afin de porter les mandats
 360 du SNUEP-FSU notamment sur la formation professionnelle. (CRETEIL)

361 Un certain nombre de militant-es du SNUEP représentent la FSU dans certaines instances régionales comme le
 362 CREFOP, CESER, SRIAS..., ceci permet de porter les mandats de la FSU et du SNUEP au niveau régional, elles
 363 peuvent ouvrir à la possibilité de temps de décharge.

364 Si elle est adoptée, la loi de décentralisation « loi 4D » va encore renforcer le rôle des Régions. C'est pour

365 cela que la FSU doit renforcer son travail à ce niveau, mettre en place dans toutes les régions des groupes
 366 de travail permanent traitant des questions d'économie, de transition écologique (lutte contre le
 367 réchauffement climatique et préservation de la biodiversité), de politiques de l'emploi et de formations et y
 368 associer l'ensemble des Syndicats Nationaux. Pour cela, elle doit aussi revoir l'attribution des décharges en
 369 augmentant la part allouée au CFR. Le renforcement du travail des CFR ne peut se faire sans le SNUEP-FSU.
 370 (REIMS)

371 Le renforcement du travail des CFR ne peut se faire sans le SNUEP-FSU. Les politiques d'orientation et de
 372 formations professionnelles, responsabilités des Régions, impactent la voie professionnelle initiale, donc
 373 nos élèves et nos métiers. (NORMANDIE)

374 (Reprend toutes les propositions de Dijon, Limoges, OT, Lyon, Paris, Versailles)

375 **2.4.5.** Certain·es militant·es peuvent tout à fait s'investir dans les instances départementales de la FSU comme dans
 376 les CHSCTD. Les SD de la FSU peuvent donner la possibilité de créer des liens avec les autres SN de la FSU et
 377 permettre de construire un travail fédéral. Une attention particulière doit aussi être apportée à la représentation
 378 équilibrée (COMMISSION T4) du SNUEP dans les différentes instances fédérales afin d'éviter de couper les
 379 militant·es des collègues. de la « base ». **(COMMISSION T4)** Ils-Elles porteront nos mandats au sein de celles-ci.
 380
 381

382 **3. LE SNUEP-FSU POUR UN SYNDICALISME ÉMANCIPATEUR DES PERSONNELS**

383 **3. LE SNUEP-FSU POUR UN SYNDICALISME ÉMANCIPATEUR DES PERSONNELS**

384 **3.1. Le SNUEP-FSU à l'initiative**

387 Le SNUEP-FSU n'a cessé d'être à l'initiative d'actions face à la succession des réformes et des mesures dans la voie
 388 professionnelle. Réactif, il a mené des campagnes d'information, il a impulsé des mobilisations tout en relançant
 389 régulièrement l'intersyndicale de la voie pro. Ces initiatives peuvent être mises à l'actif de la progression des
 390 adhésions. Le SNUEP-FSU maintient son mandat ambitieux voté à Dinard de doubler le nombre de syndiqué·es en
 391 3 mandats et de devenir le 1^{er} syndicat de la voie professionnelle. Si le SNUEP-FSU est le syndicat des PLP et CPE,
 392 il ne s'enferme pas dans cette seule dimension catégorielle, pour mener les batailles dans la voie pro et la bataille de
 393 la transformation sociale, la syndicalisation demeure un enjeu majeur.

394 Les élections professionnelles de 2018 ont permis encore au SNUEP-FSU de progresser. Cette progression
 395 électorale est le résultat de l'engagement au quotidien des militant·es à tous les niveaux. Pour gagner les prochaines
 396 élections, le SNUEP-FSU entend poursuivre son implantation et son développement.

397 L'augmentation du nombre d'adhérent·es est une nécessité car cela nous permet d'avoir plus de moyens militants et
 398 financiers. Cela permet aussi de partager les mandats que nous défendons par le plus grand nombre.

399 Des militants expérimentés au niveau académique et disponibles pourraient être détachés auprès des
 400 académies qui ont des besoins. (NANTES)

401 Il est impératif de créer des coordinations inter - académiques (régionales) lors du travail de la carte des
 402 formations. (LIMOGES)

403 Le SNUEP-FSU doit favoriser la mise en commun des pratiques et outils efficaces développés par certain·es
 404 militant·e s académiques : courtes réunions en visio entre SA et/ou commissaires paritaires, membres de
 405 CHSCT, à des moments-clés (mutations, prépa rentrée, prépa DHG, prépa bulletins académiques...)
 406 (ORLEANS-TOURS) (NANCY)

407 Le travail entre sections académiques voisines doit être encouragé afin d'aider au partage d'expérience et
 408 au développement du SNUEP-FSU partout. Cela peut par exemple, se faire par des actions communes ou des
 409 stages communs. Le secteur syndicalisation poursuit son travail de mutualisation et de popularisation des
 410 stages formation. (VERSAILLES) (DIJON)

411 Le SNUEP-FSU doit aussi continuer son travail de diffusion de fiches pratiques. (LIMOGES)

412 Les Stages intersyndicaux ou fédéraux sont à développer (LA REUNION) comme les Stages de
 413 communication. (LA REUNION)

414 **3.2. Pour un syndicalisme au plus près des personnels**

416 Conseiller, accompagner et orienter doit permettre d'impliquer un maximum d'adhérent·es. Nous sommes des
 417 militant·es et pas des professionnels du syndicalisme. Nous sommes aussi et avant tout des professeur·es avec un
 418 service d'enseignement et nous partageons le même quotidien et les mêmes préoccupations que les collègues au
 419 sein de leurs établissements. Nos interventions auprès de la hiérarchie (établissement, DSDEN, rectorat ou
 420 ministère), se construisent à partir de la réalité du terrain. Le SNUEP-FSU est attaché à la proximité avec les collègues
 421 dans le respect de ses valeurs et de ses mandats. C'est pourquoi aucun·e militant·e, à un quelconque niveau, ne
 422 bénéficie d'une décharge totale ni ne bénéficie de compensations liées aux évolutions de carrière car aucun n'a 70
 423 % ou plus en quotité de décharges.
 424

425 **3.3. Faire vivre la démocratie au sein du SNUEP-FSU**

426 **3.3.1.** Le SNUEP-FSU est structuré à tous les niveaux (établissements, départements, académies). Le SNUEP-FSU
427 doit encourager la réunion régulière des instances. Il doit impliquer davantage les syndiqué-es et ainsi renforcer son
428 intervention dans les établissements.

429 **3.3.2.** Renforcer l'accompagnement et la formation pour impliquer davantage les militant-es. Constituer des binômes
430 (militant-es aguerris et militant-es débutant-es) sur les suivis des dossiers, peut permettre de responsabiliser
431 davantage de camarades, afin de préparer les nécessaires relèves.

432 **3.3.3.** Lors des confinements de 2020, les réunions des instances se sont déroulées en distanciel. L'absence de
433 réunions physiques n'a pas figé le fonctionnement du SNUEP-FSU. Ce mode de réunion peut être un complément
434 pour le travail syndical : quand il y a peu de points à étudier, travail en petit groupe pour préparer une instance,
435 secteur, un GT... Pour permettre aux militant-es éloigné-es géographiquement de participer aux débats, nous devons
436 réfléchir à mixer, de manière exceptionnelle, le présentiel et le distanciel au sein d'une réunion en fonction du type
437 de réunion, du nombre de participant-es et du matériel.

438 439 **3.4. Renouveler, développer le SNUEP-FSU**

440 **3.4.1.** Chacun-e doit être acteur/trice et construire le syndicat à son niveau et à son échelle. Agir au sein du syndicat
441 n'est pas réservé à quelques-un-es mais doit être l'affaire de tous et toutes, quel qu'en soit son niveau d'implication
442 et son expérience.

443 **3.4.2.** Instituer un colloque ou une journée d'étude annuelle

444 Prendre le temps de la réflexion sur l'ensemble des sujets en lien avec la voie professionnelle, ritualiser un rendez-
445 vous annuel d'étude et de formation, est incontournable dans notre développement. Le SNUEP-FSU mettra en place
446 un GT afin d'organiser dès l'année scolaire 2021/2022 une première session.

447 **3.4.3.** La formation syndicale est indispensable pour les adhérent-es, pour les militant-es et pour l'ensemble des
448 agent-es de notre champ de syndicalisation - notamment sur l'histoire du syndicalisme. (PARIS) Les formations
449 syndicales lors des stages, des instances, etc. permettent de se constituer un « bagage » quel que soit le niveau de
450 militantisme.

451 **3.4.4 La connaissance entre militant-es au sein du SNUEP mais aussi de la FSU et les échanges contribuent**
452 **à la création d'un lien renforçant le militantisme. En plus des stages, des moments (journée d'été,**
453 **rassemblements en dehors d'actions, comités locaux...) peuvent être des solutions. (RENNES)**

454 **3.4.5.** L'expérience acquise par nos camarades retraité-es bénéficiera aux nouveaux et nouvelles adhérent-es mais
455 aussi à tout-es les militant-es. Pour cela le SNUEP-FSU doit renforcer la syndicalisation des retraité-es et encourager
456 leur participation aux instances.

457 Pour renouveler et développer le SNUEP-FSU, nous devons être réactifs aux questions posées par les collègues et
458 les adhérent-es. Il faut personnaliser les réponses, à l'heure où les communications numériques (OSTIC) inondent
459 les boîtes méls, une réflexion sur les canaux de diffusion et le sens que nous voulons lui donner s'impose plus que
460 jamais. La communication reste essentielle et incontournable.

461 Les méls et les SMS doivent être utilisés de façon mesurée et avec une stratégie réfléchie afin de ne pas être
462 banalisés. Le phénomène de saturation doit absolument être évité. La communication doit donc être personnalisée
463 et surtout réciproque pour développer, créer et entretenir des liens plus forts et plus personnalisés bien au-delà d'une
464 simple relation syndicale. Cela renforcerait aussi le sentiment d'appartenance à notre organisation pour fidéliser les
465 adhérent-es et les inciter à militer.

466 **La communication papier reste importante, elle permet de diffuser les informations et analyses syndicales.**
467 **(Grenoble) (Paris) (Dijon) notamment en salle des profs (Limoges). il faut veiller à des formats de textes**
468 **facilement accessibles (Versailles) en fonction des thématiques abordées. Le snuep doit continuer son**
469 **travail aussi sur le kiosque numérique pour offrir un choix aux adhérent-es. (COMMISSION T4) (BORDEAUX)**
470 **(NICE)**

471 **Pour mieux accompagner les nouveaux collègues dans leur métier toujours prescriptif, il faut travailler sur les**
472 **prises de contacts (Limoges) faire des stages, expliquer la définition de la liberté pédagogique, il faut les**
473 **soutenir, il faut diffuser des fiches et mémentos rappelant les droits notamment pour les nouveaux entrants**
474 **(Stagiaires, AESH, non titulaires). (VERSAILLES) (LIMOGES) (LA REUNION)**

475 **Concernant les non-titulaires, il faudrait améliorer la communication et l'information dédiée (fiches à utiliser**
476 **localement pour aller au contact des collègues, NT avec grilles de classement, stagiaires...), (ORLEANS-**
477 **TOURS) des formations des militants axées sur ce thème, afin de mieux répondre aux demandes,**
478 **questionnements, des collègues non-titulaires. Ce travail devra se faire en collaboration étroite avec les**
479 **SNEP, le SNES et le SNUIPP. (MONTPELLIER)**

480 **Il est nécessaire de travailler sur la vision du syndicat, sur la culture et l'histoire du syndicalisme pour les**
481 **informer sur leurs droits. (BORDEAUX)**

482 **Il pourrait être intéressant de créer un secteur non-titulaires dans chaque académie avec des non-titulaires**
483 **et des titulaires. (NANTES)**

484

485 **3.5. Les outils de lutte, les moyens d'action**

486 Pour nous défendre, nous avons besoin de construire un rapport de force en notre faveur. Pour cela nous ne devons

487 négliger aucun terrain, aucun outil, aucune arme. Il faut renforcer tous les moyens à notre disposition : HIS (utiliser
 488 les temps dédiés partout et tous les mois), pétitions, grève, manifestations, rassemblements... et utiliser tous les outils
 489 d'animation et de réunions : mémentos, vidéos, fiches, diaporamas, tracts, stages...
 490 Nous devons donc occuper des terrains :
 491 - **Revendicatif** : pour les salaires, nos postes, nos statuts, nos conditions de travail et un projet éducatif ambitieux
 492 pour les élèves. Pour une répartition des richesses plus juste, pour une société juste, démocratique et égalitaire, pour
 493 la fin du capitalisme.
 494 - **Administratif** : utiliser les audiences au sein des établissements, comme dans les rectorats, les DSDEN, les
 495 ministères et auprès des régions, etc.
 496 - **Politique** : renforcer les liens avec les autres OS, associations, collectifs...
 497 - **Juridique** : nous ne devons négliger aucun terrain ni aucune arme pour nous défendre face à notre employeur.
 498 Alors que l'État, notre employeur, piétine les OS, veut isoler chacun de nous face à lui, multiplie les injonctions
 499 contradictoires, nous **inonde écrase** de tâches supplémentaires, (**CRETEIL**) les outils traditionnels des syndicats
 500 français sont indispensables mais parfois ne suffisent plus. Nous devons aussi utiliser le terrain juridique. Les recours
 501 juridiques sont d'abord des recours individuels.
 502 **Pour autant, nous** devons continuer à proposer des modèles de demande de recours (**mutations, mobilités** rendez-
 503 vous de carrière, droit de retrait...), (**LYON**) et inviter davantage de collègues à le faire. Il nous faut aussi préparer
 504 des recours plus musclés auprès des instances juridiques : TA, Conseil d'État (comme cela a été fait pour les
 505 restrictions du droit de manifestation) ou autres.
 506 Le SNUEP-FSU doit engager une collaboration avec un·e ou des avocat·es pour obtenir de l'aide dans les démarches
 507 relevant du juridique lorsque l'action traditionnelle ne suffit plus.

508
509
510

ZOOM

Quelles perspectives de recomposition pour le SNUEP-FSU ?

514
515 **La loi TFP** a engendré de profondes modifications notamment sur l'organisation des prochaines élections
 516 professionnelles. Les CAP PLP seront regroupées dans une CAP 2d degré. Les votes aux CT comme aux CAP se
 517 feront sur le sigle FSU. Les autres syndicats de l'EN de la FSU auront cette même problématique. Il faut **créer une**
 518 **identité visuelle forte avec la FSU (LA REUNION) et utiliser les moyens de communications de masse pour**
 519 **se faire reconnaître comme porteur d'un projet de société. Il est nécessaire de montrer le lien entre les acquis**
 520 **et les syndicats ! (LA REUNION) et de le renforcer en utilisant une charte graphique commune et en**
 521 **s'appelant FSU-SNUEP. (NANTES)**

522 La loi TFP acte la fin du paritarisme avec la mort des CAP par corps. Cependant, les instances représentatives
 523 nouvelles nous obligent à renforcer le travail fédéral et d'abord avec nos camarades FSU dans nos structures,
 524 établissements et services, avec les 9 de l'éduc' et de façon plus rapprochée ceux du SNES et du SNEP.

Mutualisation des moyens syndicaux

526
527 Nous publions déjà avec le SNES et le SNEP les revues mutations, les mémos AED, stagiaires, etc. **Nous devons-**
 528 **aussi** développer le travail en commun pour la communication, la formation, certains secteurs. (**NICE**) (**NANCY**)
 529 Sachant que ces activités sont chronophages pour nos syndicats. **Il faut tendre vers une harmonisation des**
 530 **montants de cotisations des stagiaires et des non titulaires, AED, AESH. (NANTES).**

531 Un partenariat plus étroit avec le SNES et le SNEP doit permettre un maillage territorial FSU plus important,
 532 notamment auprès des adhérent·es isolé·es afin de lutter contre les déserts syndicaux. Un travail en commun,
 533 SNUEP, SNES, SNEP, SNICS, SNASUB, **SNUTER...** (**ORLEANS-TOURS**) éviterait aux adhérent·es de se sentir
 534 trop seul·es et de développer un sentiment d'appartenance et des actions fédérales plus fortes.

535
536 **Renforcer nos liens avec le SNES et le SNEP était souhaitable, cela devient une évidence aujourd'hui**
 537 **(NORMANDIE)**

538 **Une réflexion à tous les niveaux doit pouvoir s'engager sur la création d'un vaste syndicat FSU du**
 539 **secondaire. (PARIS) (VERSAILLES) (RENNES) Il convient de favoriser des regroupements FSU au sein des**
 540 **établissements pour lutter contre les déserts syndicaux. (VERSAILLES) Un rapprochement structurel avec**
 541 **le SNES doit être mis en réflexion. Une telle démarche doit être menée en lien avec le mandat du renforcement**
 542 **nécessaire de la FSU. (REIMS)**

543 **À cette étape, il est nécessaire de renforcer notre partenariat SNUEP-SNES-SNEP dans les CAP (RENNES)**
 544 **(PARIS) (ORLEANS-TOURS) (NANTES) (NANCY) (LYON) (BORDEAUX) (LIMOGES) (DIJON) (NORMANDIE) et**
 545 **de créer des secteurs communs avec les 3 syndicats concernés. (NANTES) Dans l'objectif de la création d'un**
 546 **syndicat unique du secondaire (SNES-SNEP-SNUEP) il faudra dialoguer afin de tenir compte des spécificités**

547 des PLP et des lycées professionnels. (BORDEAUX) (BESANCON) (NORMANDIE). En attendant, dans
548 l'objectif d'un fonctionnement efficace, il faudrait créer une instance commune de ces 3 syndicats du 2nd
549 degré, permettant de développer des formations communes, de proposer une communication transversale,
550 de traiter les sujets communs aux corps concernés (avancement, mutation, contractuels... (MONTPELLIER)
551 Si le SNUEP se prononce défavorablement à un rapprochement avec le SNES et le SNEP il est nécessaire
552 débatte sérieusement de la possibilité de former un pôle Enseignement Professionnel au sein du SNES-FSU.
553 (VERSAILLES) Il est donc important que le SNUEP-FSU se mandate pour engager des discussions avec le
554 SNES pouvant déboucher sur des propositions permettant l'unification du syndicalisme du second degré
555 dans la FSU. (REIMS) (RENNES) (MONTPELLIER)